## Les XXI<sup>e</sup> journées nationales de la Mer

## Conclusion des XXI<sup>e</sup> journées nationales de la Mer

Jean Morin Président d'honneur de l'Institut Français de la Mer

Si Francis Vallat me demande de clôturer ces journées c'est par fidélité et par tradition. J'ai accepté parce que je considère que l'évocation du passé n'est souhaitable que si on a une foi inébranlable dans l'avenir. Je me permettrai de faire une constatation et d'essayer de tirer des leçons pour l'avenir.

La constatation, c'est la grande réussite de ces journées, c'est que l'Institut Français de la Mer est bien le lieu où se rencontrent volontiers tous ceux qui, selon l'expression de Francis Vallat, constituent « le parti de la mer ». Ce qui nous semble maintenant habituel reste cependant assez exceptionnel car ces discussions entre responsables concernés ne sont pas si régulières qu'on le croit. Permettez-moi d'ajouter que sous la présidence active et efficace de Francis Vallat, l'Institut a retrouyé une nouvelle jeunesse avec encore plus de rayonnement que la première. On peut l'en féliciter.

Les leçons à tirer concernent le cabotage maritime, l'unanimité s'est faite sur son développement et paraphrasant une phrase du Général de Gaulles relative au plan, je dirai que « le développement du cabotage maritime est une ardente obligation ».

Tous ceux qui ont pris la parole pour l'affirmer aujourd'hui ont pris une lourde responsabilité. À partir de maintenant, on ne leur pardonnera pas de ne pas tout faire pour son succès en surmontant toutes les difficultés déjà décrites.

Les États concernés et au premier rang, la France et l'Union européenne doivent considérer que la situation actuelle et prochaine du cabotage maritime doit être assimilée à **un service public**. Cela voudra dire que les États et les institutions territoriales devront s'engager à permettre son développement y compris financièrement.

La France de par sa géographie est la Nation la plus intéressée. Elle doit donc donner l'exemple. Francis Vallat et moi-même avons dit au sénateur de Richemont dont on connaît la mission que nous étions prêts à lui apporter tout le concours de l'Institut. Il faut en effet maintenant transformer les propos tenus en propositions concrètes devant permettre l'élaboration du projet de la France. Les oppositions d'ailleurs ne devraient plus exister puisqu'il a été largement admis par tous que fer, route et mer n'étaient pas concurrents mais complémentaires.

Il faut donc proposer avec précision des mesures à prendre dont certaines peuvent l'être notamment dans le domaine réglementaire par la France seule. Le professeur Vigarié est disposé à nous préparer les textes. Nous avons d'ailleurs l'expérience du rapport de 1993 de l'IFM ou plutôt comme celui-ci du professeur Vigarié. Il avait été financé à la fois par Bruxelles et par sept régions françaises. Il n'a pratiquement eu aucune suite si ce n'est des références élogieuses dans d'autres rapports de Bruxelles.

Février 2003 1 La Revue Maritime  $N^{\circ}$  464

Je crois qu'aujourd'hui nous pouvons concrétiser en quelques recommandations précises les mesures à prendre. En les retenant, le gouvernement français manifesterait la ferme volonté d'aboutir et pourrait ensuite contribuer largement à l'établissement d'une politique européenne, la notion de service public permettant par ailleurs d'obtenir des aides financières pour soutenir ce développement. L'État devra définir ce qui est de sa compétence et de celle des autres collectivités territoriales.

Sans l'Europe, rien n'est possible, mais c'est à la France de donner l'exemple.

\* \*

En ce qui concerne la politique maritime de la France, les mesures sont jusqu'à ce jour forcément incomplètes puisque a été maintenue la structure gouvernementale qui continue à découper les services responsables de la politique maritime : armement, construction navale, sécurité, recherche, pêche sans compter bien évidemment la marine militaire. Heureusement le secrétaire général de la Mer est en charge d'une certaine coordination. Je salue avec plaisir mon collègue le préfet Garnier à qui je présente mes souhaits de bienvenue en lui disant combien nous comptons sur lui et sur son efficacité bien connue pour faire triompher notamment au sein du conseil interministériel une véritable politique pour la France.

Cependant les premières indications des mesures envisagées ou déjà prises ne peuvent en matière de transport maritime et de sécurité que retenir toute notre attention. Je me suis d'ailleurs permis hier de dire à Monsieur Dominique Bussereau combien avaient été appréciés les propos qu'il avait tenus et les engagements qu'il avait pris pour assurer dans ce domaine une politique efficace pour la France.

Je veux ajouter ma confiance dans la définition prochaine d'une politique maritime de la France en évoquant deux souvenirs, celui du discours de clôture tenu aux Journées nationales de la Mer à la Rochelle par Monsieur Jean-Pierre Raffarin, alors président du conseil régional Poitou-Charentes puis avec plus de précisions encore le discours de clôture que nous a adressé à Paris le 24 décembre 1994 Monsieur Jacques Chirac dans lequel il a développé devant nous la nécessite de ce que devrait être une grande politique de la France.

Il suffit aujourd'hui au Premier ministre et au Président de la République de se reporter à leurs déclarations pour que la France ait une politique maritime conforme à ce dont a besoin une grande puissance maritime comme la nôtre. J'ai foi dans l'avenir surtout si nous contribuons tous ensemble à le préparer.

Selon une formule que j'aime beaucoup « ce n'est pas parce que les problèmes sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les problèmes sont difficiles ».